

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 avril 2018

Présents : M Michel MARESCOT – Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE – Adjointes - Mr Michel DABOUT - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - Mme Michelle LEGRY - M Jean-Claude LE MOINE - Mme Martine LETARTRE -

Excusés : M Alain FAURE - Monsieur Olivier PONTHEU - M Philippe GANNE donne pouvoir à M Michel MARESCOT.

Secrétaire : Mme Catherine FILIPOV.

- Informations de Monsieur le Maire

Il est fait état au Conseil du bilan 2017 de la commission environnement et qualité de la vie de la communauté de communes – traitement des ordures ménagères – collecte – déchetteries – tri. Il est indiqué au Conseil que la signature des échanges de terrain avec le BELLEVUE et Madame CARVAIS est prévue le 28 avril et ce conformément après enquête publique, interventions du géomètre expert et déclassement du chemin des fossés vieux, le nouvel accès sera ouvert fin juin

Un rapport est remis au Conseil pour la fréquentation 2017 du relais assistants maternels.

Avis favorable est transmis par Monsieur l'inspecteur d'académie pour la semaine de 4 jours

Le rapport annuel pour 2017 de l'Agence Régionale de santé pour l'eau potable est remis au Conseil Municipal

Il est fait état au Conseil Municipal du nouveau dispositif « bourse vacances collégiens » du département et les aides pour les 10 à 16 ans.

- Correspondant défense

Suite à la démission du correspondant défense, nécessité de nommer un nouveau correspondant.

M Michel DABOUT propose sa candidature à ce poste.

Accord du Conseil Municipal.

- Horodateurs 2018

Dotation de 4 horodateurs pour réguler le stationnement de la place du Docteur Philippe, de la rue des Bains, des parkings du Calvaire et des Fossés Vieux.

L'entreprise Indigo Park propose un contrat de prestation de service d'une durée de 3 ans pour la fourniture et la maintenance de 4 horodateurs pour un montant annuel 4 470€ HT soit 5 364€ TTC.

Ce tarif comprend le forfait annuel de mise à disposition des horodateurs et le forfait annuel d'entretien, de maintenance, de dépannage et de collecte des horodateurs.

Dates de mise en service pour l'année 2018 :

- les week-ends et jours fériés à compter du 1^{er} mai au 30 juin 2018,
- tous les jours à compter du 1^{er} juillet au 31 août et le 1^{er} week-end de septembre 2018.

Maintien des tarifs 2017 :

- 30 min : 1€
- 1h : 2€
- 2h : 3€
- 3h : 4€
- 4h : 5€
- 5h : 6€
- 6h : 7€

- De 7h à 10h ; 8€
- Possibilité de forfait par ½ journée (horodateurs place des fossés vieux et calvaire)

La durée de stationnement est limitée à 10h et il est rappelé que l'horodateur ne rend pas la monnaie.

Pour les 2 horodateurs Place du Docteur PHILIPPE et front de mer : le 1^{er} quart d'heure est gratuit.

Les cartes mensuelles sont maintenues comme en 2017.

- Conventions :

- de mise à disposition de personnel avec la ville de Trouville-sur-Mer

Convention pour la mise à disposition d'1 personne de la police municipale à mi-temps du 01/05/18 au 30/04/19.

La facturation sera mensuelle sur la base des heures et tâches accomplies :

- 1 contrôle de vitesse hebdomadaire minimum d'une durée moyenne de 30 minutes,
- 2 contrôles hebdomadaires sur le stationnement gênant et payant, d'une durée en moyenne d'une heure et 30 minutes par contrôle,
- 3 rondes par semaines d'une heure avec véhicule sérigraphie équipé d'un gyrophare.

Les autres demandes (mises en fourrière, contrôle de l'affichage des permis de construire, toute action nécessitant une personne assermentée) pourront être ponctuelles, à la demande de M le Maire et elles seront facturées.

- mise en œuvre du forfait post-stationnement

Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI). Cette convention définit les conditions et les modalités selon lesquelles ANTAI s'engage pour le compte de la collectivité à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait post-stationnement (FPS) initial ou rectificatif au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné ou le domicile du locataire ou de l'acquéreur du véhicule.

Elle régit également l'accès au système informatique du Service du forfait post-stationnement de l'ANTAI (Service FPS-ANTAI) et en définit les modalités et conditions d'utilisation.

Enfin elle définit également les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la collectivité à traiter en phase exécutoire les FPS impayés.

La convention est conclue pour une durée allant de la date de la signature au 31 décembre 2020.

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 17 mars 2018

Accord du Conseil Municipal.

- SDIS : redécoupage des secteurs d'intervention

Suite aux nombreux changements de son organisation territoriale avec en particulier, la création de nombreuses communes nouvelles, le SDIS propose un nouveau découpage tenant compte de 2 critères majeurs : les délais d'intervention et la répartition de la charge opérationnelle entre les centres d'incendie et de secours voisins.

Le Centre d'Intervention et de Secours serait pour toute la commune celui de Touques.

Accord du Conseil Municipal.

- SPL : tarifs marketing 2018
Proposition d'autoriser M le Maire à signer les tarifs de l'utilisation et de l'exploitation commerciale de la nouvelle marque partagée.
Accord du Conseil Municipal.

- Subventions :
 - Association le Pays d'Auge
Cette association a mis à l'honneur la commune de Villerville dans sa revue en 2017.
Vu la qualité de cet ouvrage, monsieur le Maire propose d'octroyer à l'association une subvention de 100€. Cette contribution permettra à la commune de continuer à recevoir la revue.
Accord du Conseil Municipal.
 - Société des Marins
Cette association prête gracieusement chaque année pendant la fête de la mer des maquettes de bateaux, des drapeaux et des décorations.
Proposition de leur allouer une subvention de 150€.
Accord du Conseil Municipal.

- Local et logement communaux
 - Local 3 rue Maréchal Foch : Proposition de prolongation de la gratuité des loyers pour mars et jusqu'au 12 avril 2018 (fin des travaux de couverture).
Accord du Conseil Municipal.
 - Logement au 1^{er} et 2nd étage du 73 rue Butin : Assignation devant le TGI le Lisieux.
Proposition de confier cette affaire à notre avocat, Maître FAVRE.
Accord du Conseil Municipal

- Borne de marché
Proposition d'implanter une borne électrique de marché sur la Place du Lavoir afin de fournir en électricité les marchands ambulants et autres activités festives.
Des devis ont été demandés.
 - Enedis pour le raccordement d'une puissance de 12kVA monophasé pour un montant 1 308,53€ TTC,
 - EURL SOCABEL pour la fourniture d'une borne 6 prises de 16A pour un montant de 1 194,00€ HT soit 1 432,80€ TTC.
 - devis pour le branchement électrique est en attente de réception.
 Le reste des travaux (tranchée et socle en béton) sera fait en régie.
Accord du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

